



Convention de gestion et de réussite éducative

entre la

Commission scolaire Région-de-Sherbrooke

et ses établissements

Ordre primaire

Nom de l'établissement : École Desjardins # 005

Direction : Stéphane Besnard

Date d'entrée en vigueur : 2011-08-24

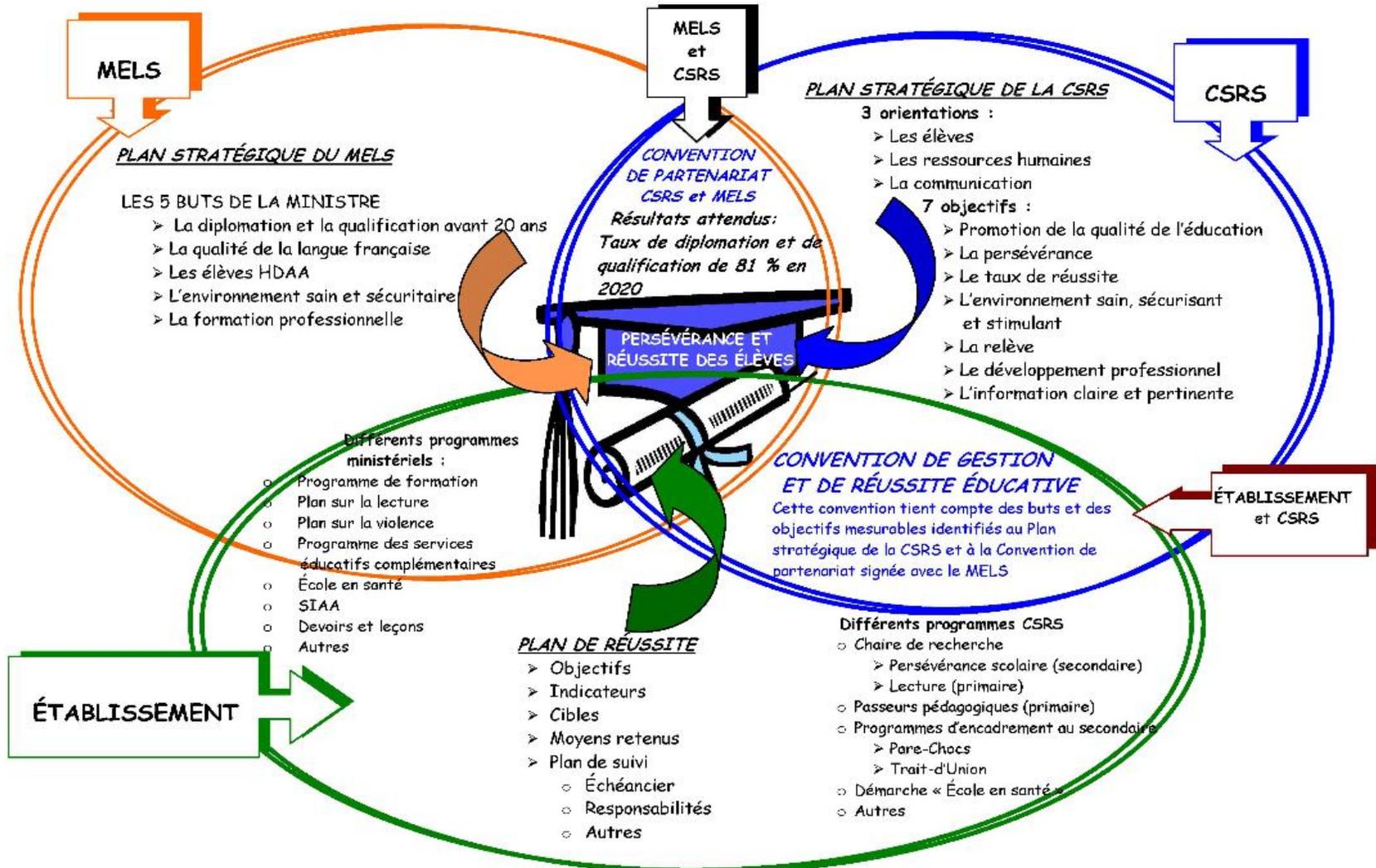
Date d'échéance : 2014-06-27

Révision juin 2013

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE DU PLAN DE RÉUSSITE ET LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE	4
LES CIBLES ET LES OBJECTIFS DE L'ÉTABLISSEMENT	5
CONTRIBUTION DE L'ÉTABLISSEMENT À LA RÉALISATION DE L'ORIENTATION 1 DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA CSRS ET DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL.....	5
Orientation 1	5
But 2 L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE (LECTURE ET ÉCRITURE AU PRIMAIRE)	6
But 3 L'AMÉLIORATION DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET DE LA RÉUSSITE CHEZ CERTAINS GROUPES CIBLES, PARTICULIÈREMENT LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE.	7
But 4 L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SAIN ET SÉCURITAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS.....	8
UTILISATION ANNUELLE DES SURPLUS DE L'EXERCICE FINANCIER PRÉCÉDENT.....	9
CONTRIBUTION DE L'ÉTABLISSEMENT À LA RÉALISATION DES ORIENTATIONS 2 et 3 DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA CSRS ET DES OBJECTIFS CONJOINTS AVEC LE PLAN DE TRAVAIL ANNUEL.....	9
Orientation 2	9
Orientation 3	9
MÉCANISMES DE SUIVI ET DE REDDITION DE COMPTES MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT.....	10
SIGNATURES.....	11
RÉVISIONS ANNUELLES DE LA PRÉSENTE CONVENTION	11
PIÈCES JOINTES.....	11
ANNEXES	12
1. ÉTAT DE SITUATION DE LA CSRS	12
2. EXEMPLE DE RÉOLUTION	13
Plan de réussite.....	13
Convention de gestion et de réussite éducative	14

MISE EN CONTEXTE DU PLAN DE RÉUSSITE ET DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE



MISE EN CONTEXTE DU PLAN DE RÉUSSITE ET DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

La présente Convention s'établit dans le respect et l'esprit de l'article 209.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, du Plan de réussite de l'établissement, du Plan stratégique 2009-2014 de la CSRS et de la Convention de partenariat convenue entre la CSRS et le MELs, où sont formulés des objectifs mesurables et des cibles à atteindre pour favoriser la persévérance et la réussite du plus grand nombre d'élèves de son territoire.

Chaque établissement devra, en tenant compte de son Plan de réussite, se positionner au regard des cibles de réussite éducatives de la CSRS et préciser sa contribution à l'atteinte de celles-ci. Dans le cadre de la mise en place des Conventions de gestion et de réussite éducative avec ses établissements, la CSRS reconnaît la particularité des milieux et les défis auxquels ils sont confrontés. Elle laisse donc aux établissements le soin d'exprimer leur créativité et d'utiliser leur autonomie dans la mise en place des moyens nécessaires à l'atteinte des cibles fixées dans la présente convention.

En plus des cibles de réussite, les établissements démontrent leur contribution aux orientations 2 et 3 du Plan stratégique de la CSRS et du plan de travail annuel. La CSRS veut maximiser le potentiel professionnel de ses employés et à cet égard, un plan de formation continue sera élaboré avec le service des ressources humaines, les établissements et les différents services de l'organisation. Elle veut également optimiser les communications pour favoriser une information efficace à l'interne et à l'externe. Les établissements contribuent à leur façon à l'atteinte des cibles de réussite et partagent la vision « **une organisation publique dynamique, ancrée dans sa communauté, à l'avant-garde dans ses stratégies, visant la persévérance et la réussite de ses élèves.** »

La CSRS entend poursuivre le développement de certaines actions novatrices amorcées depuis quelques années afin d'outiller les établissements dans le choix des moyens à mettre en place pour la réussite des élèves, notamment, les travaux de la *Chaire de recherche sur la réussite et la persévérance des élèves de la CSRS* avec l'Université de Sherbrooke, ceux de la *Chaire de recherche sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture chez le jeune enfant* et l'implantation de pratiques pédagogiques reconnues et éprouvées en lecture et en écriture avec la contribution des passeurs pédagogiques au primaire et des enseignants ressources au secondaire.

Afin de répondre à des besoins spécifiques, la CSRS continue le déploiement de son modèle d'organisation de services pour les élèves HDAA de son territoire avec des écoles désignées en aide particulière ainsi que le développement de son expertise pour les élèves immigrants.

Le Plan stratégique de la CSRS et la Convention de partenariat entre la Commission scolaire et la Ministre, d'une durée de cinq ans, viennent à échéance en 2014. Les conventions entre les établissements primaires et secondaires, signées annuellement peuvent être reconduites en tout ou en partie d'une année à l'autre, et ce, pour la même durée.

LES CIBLES ET LES OBJECTIFS DE L'ÉTABLISSEMENT

Tel que formulé dans sa convention de partenariat avec la Ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport vous trouverez en annexe l'état de situation de la CSRS et son engagement en matière de réussite au primaire notamment pour le taux de réussite en français lecture et écriture au 1er cycle du primaire.

En tenant compte de ces informations, l'établissement présente son état de situation par rapport à la commission scolaire. Il se fixe des cibles, des objectifs et des moyens pour les atteindre, et ce, en cohérence avec son Plan de réussite, le Plan stratégique de la CSRS et la convention de partenariat de la CSRS avec le MELS.

Les cibles et les objectifs pour les élèves HDAA et le milieu sain et sécuritaire ne seront pas élaborés en comparaison à la CSRS, mais davantage en fonction de l'état de situation de l'établissement.

Note 1 : Dans la Convention de partenariat, le calcul des cibles du primaire en lecture et écriture s'est fait à partir du taux de réussite à l'épreuve de fin de cycles pour les années 2008 et 2009. Le point de départ était la moyenne des 2 années de référence (2008 et 2009) dont les données étaient disponibles lors de son élaboration. Considérant que les résultats à l'épreuve de fin de cycle pour juin 2010 sont disponibles, une moyenne de trois ans (2008, 2009 et 2010) servira de référence aux établissements pour le calcul des cibles.

Pour les établissements dont le taux de réussite est égal ou supérieur aux cibles de la CSRS, ceux-ci pourront identifier des cibles différentes, mais en lien avec la discipline français.

Note 2 : Pour les écoles SIAA (Stratégie d'Intervention Agir Autrement), des cibles de réussite en mathématiques pourront s'ajouter à la présente convention.

CONTRIBUTION DE L'ÉTABLISSEMENT À LA RÉALISATION DE L'ORIENTATION 1 DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA CSRS ET DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

Orientation 1

Mettre en place les conditions optimales pour favoriser la persévérance scolaire et la réussite de nos élèves

Cette orientation traite notamment des buts suivants :

- But 1** L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans (pour l'ordre secondaire et adulte)
- But 2** L'amélioration de la qualité de la langue française
- But 3** L'amélioration de la persévérance scolaire et de la réussite chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.
- But 4** L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements.
- But 5** L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

But 2 L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE (LECTURE ET ÉCRITURE AU PRIMAIRE)

LECTURE

ÉTAT DE SITUATION

L'école affiche un taux de réussite inférieur de 13 points de % au taux moyen des trois dernières années à la CSRS

OBJECTIF ET CIBLES

Objectif : Améliorer le taux de réussite en lecture

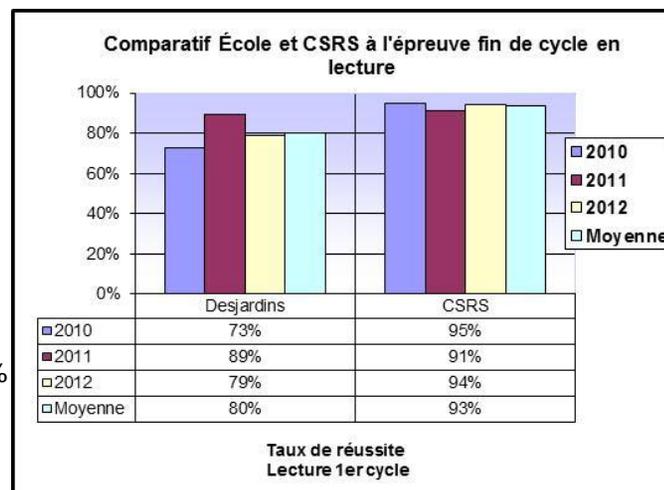
Indicateur : Taux de réussite à l'épreuve fin de cycle CSRS en lecture

Cible 1^{er} cycle : Augmenter le taux de réussite des élèves entre 5 et 10 % en français lecture

Passer d'une moyenne de 76 % à 81 % et plus en 2015.

2^e cycle et 3^e cycle

Augmenter le taux de réussite de 5% d'ici 2015



Note : L'atteinte de la cible CSRS est prévue pour 2014. Celle de l'école est prévue pour 2015

Note : Dans la convention de partenariat, la cible CSRS est de 91 % en 2014. En 2010, le calcul de la moyenne de 3 ans est de 91 %. La cible prévue pour 2014 est atteinte.

ÉCRITURE

ÉTAT DE SITUATION

L'école affiche un taux de réussite supérieur de 1 points de % (92%) au taux moyen des trois dernières années à la CSRS

OBJECTIF ET CIBLES

Objectif : Améliorer le taux de réussite en français écriture

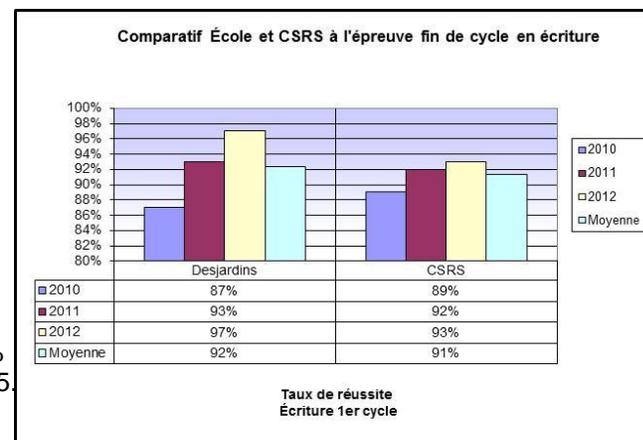
Indicateur : Taux de réussite à l'épreuve fin de cycle CSRS en écriture

Cible : 1^{er} cycle Augmenter le taux de réussite des élèves de 5 points de % en français écriture Passer d'une moyenne de 83 % à 88 % et plus en 2015.

Objectif atteint en 2012 (92% de réussite)

2^e cycle et 3^e cycle

Augmenter le taux de réussite de 5% d'ici 2015



Note : Dans la convention de partenariat, la cible CSRS est de 91,5 % en 2014. En 2010, le calcul de la moyenne de 3 ans est de 91 %.

MOYENS CHOISIS PAR L'ÉTABLISSEMENT POUR L'ATTEINTE DES CIBLES DU BUT 2

Les moyens énumérés ci-dessous sont issus du Plan de réussite de l'établissement et illustrent de façon non exhaustive les axes d'intervention.

- Activités en lien avec la conscience phonologique;
- Continuum en lecture;
- Arrimage des stratégies en lecture pour chaque cycle;
- Enseignement explicite des stratégies en lecture (formation et expérimentation en classe);
- Révision du code de correction et arrimage inter cycle;
- Orthographe approchées au préscolaire et arrimage avec le 1^{er} cycle;
- Développement du vocabulaire.
- Planification globale

But 3 L'AMÉLIORATION DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET DE LA RÉUSSITE CHEZ CERTAINS GROUPES CIBLES, PARTICULIÈREMENT LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE.

ÉTAT DE SITUATION, OBJECTIF ET CIBLES DE L'ÉTABLISSEMENT

Note : Les objectifs et cibles de ce but réfèrent davantage aux mesures ou moyens mis en place par l'établissement pour ces deux éléments :

- Élèves à risque et/ou plans d'intervention
- Mesures préventives

Objectif : Documenter la problématique des élèves à risque pour une intervention concertée visant la réussite des élèves

MOYENS CHOISIS PAR L'ÉTABLISSEMENT POUR L'ATTEINTE DES CIBLES DU BUT 3

Les moyens énumérés ci-dessous sont issus du Plan de réussite de l'établissement et illustrent de façon non exhaustive les axes d'intervention.

- Application du cadre de référence et de la démarche entourant le plan d'intervention;
- Dotation d'un référentiel pour avoir une compréhension partagée des caractéristiques d'un élève à risque;
- Utilisation des grilles d'identification pour cibler les élèves à risque;
- Rencontres de portrait de classe

But 4 L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SAIN ET SÉCURITAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS.

ÉTAT DE SITUATION, OBJECTIF ET CIBLES DE L'ÉTABLISSEMENT

Note : Les objectifs et cibles de ce but réfèrent davantage aux mesures ou moyens mis en place par l'établissement pour ces trois éléments :

❖ Milieu sain et sécuritaire

- Objectif :
 - Favoriser le développement de comportements sociaux adéquats

❖ Saine alimentation

- Objectifs :
 - Augmenter la proportion d'élèves qui consomment des légumes et des fruits à chaque jour.
 - Augmenter le nombre des élèves qui auront une collation santé le matin et l'après-midi (fruits, légumes ou produits laitiers).
 - Faire connaître aux élèves différents aliments sains et leurs bienfaits, ainsi que d'autres plus néfastes et préjudiciables pour la santé, afin qu'ils apprennent à les distinguer et à faire de bons choix.

❖ Mode de vie actif

- Objectifs :
 - Faire bouger les élèves et leur donner des occasions d'être physiquement actif.
 - Faire découvrir aux élèves une diversité d'activités pour être physiquement actif de façon sécuritaire.
 - Favoriser la participation à des jeux coopératifs, lors des récréations, de l'heure du dîner, des périodes de service de garde et des activités parascolaires afin de développer les habiletés de sociales des élèves.

MOYENS CHOISIS PAR L'ÉTABLISSEMENT POUR L'ATTEINTE DES CIBLES DU BUT 4

Les moyens énumérés ci-dessous sont issus du Plan de réussite de l'établissement et illustrent de façon non exhaustive les axes d'intervention.

- Documenter la situation des élèves à risque;
- Réviser périodiquement le code de vie et les conséquences;
- Établir un protocole en cas de crise;
- Programme de développement d'habiletés de gestion de conflits (ex. : Fluppy, etc.);
- Mettre en place et appliquer le plan d'action pour contrer la violence 2011-2015 et le plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation de l'école
- Appliquer les programmes et les politiques ainsi que le plan d'action sur les saines habitudes de vies de l'école
- Projet de collations santé préparées par les enfants et les parents bénévoles (une fois par mois);
- Sensibilisation auprès des parents par l'envoi de capsules spéciales, recettes des collations cuisinées à chaque mois;
- Activités parascolaires : Loisirs Fleuri-Est
- Psychomotricité : CAL Énergie Jeunes-Est
- Récréations animées;
- Sports et cuisine pédagogique au service de garde : CAL Énergie Jeunes-Est (accompagnement et formations pour animations activités coopératives);
- Etc.

UTILISATION ANNUELLE DES SURPLUS DE L'EXERCICE FINANCIER PRÉCÉDENT

Art. 96.24 : « Désormais, les surplus de l'école deviennent automatiquement ceux de la commission scolaire, à moins que la convention de gestion et de réussite éducative conclue en vertu de l'article 209.2 ne prévoit le report de ce surplus... » Selon la politique relative à l'équilibre budgétaire, à la résorption des déficits et à l'utilisation des surplus en vigueur, la CSRS peut convenir que le surplus de l'exercice financier précédent soit porté en tout ou en partie au crédit de l'établissement concerné. Cette autorisation de dépense ne doit pas mettre la Commission scolaire en situation financière précaire.

Note : L'établissement doit démontrer comment sera utilisé cet argent pour assurer l'atteinte des cibles fixées et des objectifs prévus à la présente convention pour obtenir la confirmation du montant.

- Description des actions et ventilation du budget

CONTRIBUTION DE L'ÉTABLISSEMENT À LA RÉALISATION DES ORIENTATIONS 2 et 3 DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA CSRS ET DES OBJECTIFS CONJOINTS AVEC LE PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

Orientation 2

Développer une organisation apprenante, au service des élèves, en maximisant le potentiel professionnel des employés

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER :

- Supervision du personnel
 - Plan de formation
 - Degré d'intégration des formations et leurs impacts.
- Élaborer un échéancier pour les rencontres de supervision avec le personnel;
 - Réinvestir les formations présentées par la conseillère pédagogique et les passeurs pédagogiques notamment l'enseignement explicite, la progression des apprentissages;
 - Organiser de la formation selon des besoins spécifiques ex. les tableaux interactifs.

Orientation 3

Optimiser nos communications afin de favoriser un échange d'information efficace

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER :

- Modes de communication utilisés avec les élèves, les parents et les employés
 - Moyens pris pour en mesurer l'impact
- Distribuer une communication mensuelle aux parents en format papier;
 - Utiliser les TICS pour une communication hebdomadaire pour le personnel et la gestion de l'information de différentes natures;
 - Entretien le site des écoles et les actualiser régulièrement;

MÉCANISMES DE SUIVI ET DE REDDITION DE COMPTES MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT

MECANISMES UNIFORMES À LA CSRS

- Le Projet éducatif et le Plan de réussite;
- La Convention de gestion et de réussite éducative;
- Le tableau de bord institutionnel;
- Le rapport de réalisation annuel;
- La reddition de comptes auprès de la Direction générale;
- Le rapport annuel du Conseil d'établissement;

MECANISMES DE L'ÉTABLISSEMENT :

- Les mécanismes prévus à la convention : Conseil d'école, assemblée générale des enseignantes et enseignants;
 - Les rencontres-cycles mensuelles;
 - La présence de la direction aux différents comités de l'école;
 - Le plan d'action avec les services complémentaires et le plan de suivi;
 - La supervision pédagogique;
-

SIGNATURES

La présente entente entre en vigueur à la date de sa signature par les parties.

En foi de quoi, ont signé, à Sherbrooke le _____ 2010

Le président
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

Le directeur général
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

La direction de l'école Desjardins
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

Note :

Signée annuellement, la Convention peut être reconduite en tout ou en partie pour la durée de la Convention de partenariat de la CSRS avec le MELS

RÉVISIONS ANNUELLES DE LA PRÉSENTE CONVENTION

Date : _____ Signatures : _____

PIÈCES JOINTES

Résolution du Conseil d'établissement pour l'approbation du Plan de réussite de l'établissement

Résolution du Conseil d'établissement pour l'approbation de la Convention de gestion et de réussite éducative

ANNEXES

1. ÉTAT DE SITUATION DE LA CSRS

But 2 L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

Lecture au primaire :

- Objectif 3 (Convention de partenariat) :

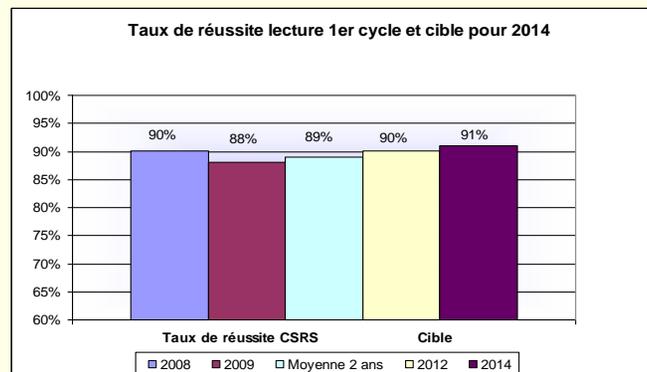
Objectif : Augmenter le taux de réussite en français lecture à la fin du premier cycle
Cible spécifique à la commission scolaire

1^{er} cycle :

Augmenter de 2 points de pourcentage le taux de réussite en français lecture à la fin du 1^{er} cycle au primaire pour atteindre 91 % en 2014

2^e cycle et 3^e cycle (à déterminer)

Note : La moyenne a été calculée à partir de 2 années de référence



Source : Données Service pédagogique et de l'enseignement, CSRS octobre 2009

Écriture au primaire :

- Objectif 4 (Convention de partenariat)

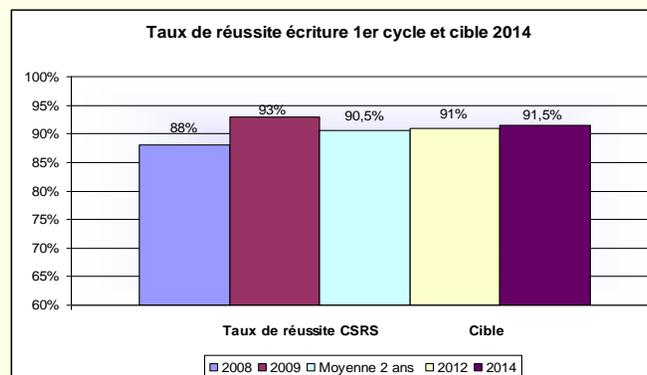
Objectif : Augmenter le taux de réussite en français écriture à la fin du premier cycle
Cible spécifique à la commission scolaire :

1^{er} cycle :

Augmenter de 1 point de pourcentage le taux de réussite en français écriture à la fin du 1^{er} cycle au primaire pour atteindre 91,5 % en 2014

2^e cycle et 3^e cycle (à déterminer)

Note : La moyenne a été calculée à partir de 2 années de référence



Source : Données Service pédagogique et de l'enseignement, CSRS octobre 2009

But 4 L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SAIN ET SÉCURITAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

- Objectifs 7, 8 et 9 à la Convention de partenariat) :

Objectif 7 : Mettre en place et appliquer un plan pour prévenir et traiter la violence à l'école

Objectif 8 : Appliquer des programmes, des politiques et des plans d'action faisant la promotion d'une saine alimentation

Objectif 9 : Appliquer des programmes, des politiques et des plans d'action faisant la promotion d'un mode de vie physiquement actif

Cible spécifique à la commission scolaire :

En 2014, 100 % des établissements appliquent des programmes, des politiques ou des plans d'action en lien avec les objectifs de la Convention de partenariat. * Une attention particulière sera portée au volet intimidation.

2. EXEMPLE DE RÉOLUTION

Entête de l'établissement

RÉSOLUTION ADOPTÉE LORS DE LA RÉUNION
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE _____
DU La date _____

À LAQUELLE IL Y AVAIT QUORUM

Plan de réussite NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

Numéro de résolution

Attendu que l'école réalise sa mission dans le cadre d'un projet éducatif mis en œuvre par un plan de réussite (art. 36.);

Attendu que le Plan de réussite de l'école est établi en tenant compte du Plan stratégique de la Commission scolaire et comporte : (art. 37.1)

- les moyens à prendre en fonction des orientations et des objectifs du Projet éducatif, notamment les modalités relatives à l'encadrement des élèves;
- les modes d'évaluation de la réalisation du plan de réussite;

Attendu que le Plan de réussite est élaboré en collaboration avec les membres du personnel;

Attendu que le Plan de réussite est révisé annuellement et, le cas échéant, il est actualisé;

Attendu que le Plan de réussite contient les cibles de réussite de l'école;

Attendu que ces cibles seront convenues dans la Convention de gestion et de réussite éducative conclue avec la Commission scolaire et approuvée par le Conseil d'établissement.

Sur la proposition de _____ il est _____
_____ résolu d'approuver le Plan de réussite de l'école _____
_____ pour l'année scolaire _____, le
tout tel que présenté par la direction de l'école.

Ce X^e jour du mois _____ 2010

NOM : _____

Président ou présidente du Conseil d'établissement
Entête de l'établissement

RÉSOLUTION ADOPTÉE LORS DE LA RÉUNION
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE _____
DU La date _____

À LAQUELLE IL Y AVAIT QUORUM

Convention de gestion et de réussite éducative

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

Numéro de résolution

Attendu que la commission scolaire et le directeur de chacun de ses établissements conviennent annuellement dans le cadre d'une Convention de gestion et de réussite éducative, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la Convention de partenariat conclue entre la Commission scolaire et le ministre;

Attendu que la Convention de gestion et de réussite éducative a été élaborée en collaboration avec les membres du personnel en tenant compte du Plan de réussite de l'établissement et de sa situation particulière;

Attendu que la Convention de gestion et de réussite éducative porte notamment sur les éléments suivants :

- les modalités de la contribution de l'établissement;
- les ressources que la commission scolaire alloue spécifiquement à l'établissement pour lui permettre d'atteindre les buts fixés et les objectifs mesurables;
- les mesures de soutien et d'accompagnement mises à la disposition de l'établissement;
- les mécanismes de suivi et de reddition de comptes mis en place par l'établissement.

Attendu qu'un projet de Convention et de réussite éducative a été soumis pour approbation au conseil d'établissement après consultation du personnel de l'établissement;

Sur la proposition de _____ il est _____
_____ résolu d'approuver la Convention de gestion et de réussite
éducative de l'école _____ pour l'année
scolaire _____, le tout tel que présenté par la direction de l'école.

Ce X^e jour du mois _____ 2010

NOM : _____

Président ou présidente du Conseil d'établissement